



La préfète de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Anancy, le 04 juin 2025

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 19 mars 2025 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, préfète, en qualité de préfète de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°SGCD/SLI/PAC/2025-020 du 07 avril 2025 portant délégation de signature à Madame Colette CHARRIER, cheffe du pôle administratif des installations classées ;

VU la déclaration du 21 mai 2025 par laquelle la SAS PORTIGLIATI sollicite le renouvellement d'un récépissé de transport par route de déchets dangereux,

CONSIDERANT que la déclaration du 21 mai 2025 est complète et remplie dans les formes prévues par l'article R.541-49 et suivants,

DELIVRE

à la **SAS PORTIGLIATI** dont le siège social est sis au 605 Rue Jumel ZI de la Maladière sur le territoire de la commune de 74300 CLUSES,

récépissé de sa déclaration du 21 mai 2025 relative à son activité de transport de déchets dangereux,

**RECEPISSE N° T 2025 06 04 A
délivré à ANNECY le 04 juin 2025**

Une copie de ce récépissé est conservée à bord de chaque véhicule et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L. 541-44 et L. 541-45.

Ce récépissé expirera le 03 juin 2030.

Pour la Préfète,
La chef du Pôle administratif
des installations classées,

Colette CHARRIER